

## COMMISSION DE GESTION

### Rapport 158 de la Commission de gestion chargée de l'examen de la gestion de la Municipalité de Nyon pour l'exercice 2018

---

#### Sommaire

Préambule.....	3
Urbanisme.....	5
Enfance, logement et cohésion sociale.....	10
Sports, manifestations et maintenance.....	13
Ressources et relations humaines.....	16
Services Industriels.....	22
Thématiques.....	27
Interpellation.....	41
Analyse des préavis bouclés.....	42
Conclusion .....	42
Vœux 2018 .....	46

Nyon, le 12 juin 2019

Au Conseil communal de Nyon

## Rapport annuel de la Commission de gestion (COGES)

---

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La COGES est composée de quinze membres du Conseil communal. Ont siégé en 2018-2019 :

Victor Allamand, PIN

Julien Urfer, PS

Valérie Annen-Marti, PIN

Corinne Vioget Karadag, PS

Eric Bieler, PLR

David Weaver, UDC

Yves Gauthier-Jaques, PLR

Mark Weaver, UDC

Aurélie Hegetschweiler, PS

Brian Jackson, PLR

Valérie Mausner Leger, Les Verts

Vadim Rochat, Les Verts

Stéphanie Sahli, PLR

Danièle Schwerzmann, PS

Olivier Tripet, Vert'libéraux

## Préambule

La COGES a débuté ses travaux le 10 septembre 2018 et s'est réunie 19 fois en plenum. En 2018, 5 nouveaux membres ont rejoint la commission suite à différents départs.

Cinq sous-commissions ont été constituées afin de visiter les services suivants: Ressources et relations humaines (RRH), Urbanisme, Sport, manifestations et maintenance (SMM), Enfance, logement et cohésion sociale (SELOC), Services industriels (SIN). Le choix des services relève soit de la continuité des travaux des années précédentes, soit de la volonté de visiter périodiquement tous les services. Par ailleurs, cette année, la COGES a souhaité élargir son travail en abordant des sujets comme : la gestion des déchets, la culture, le rôle des déléguées et des délégués et la politique des achats.

Elle a posé des séries de questions concernant le fonctionnement des services et le rapport de gestion 2018 de la Municipalité.

La COGES a aussi demandé les rapports de gestion 2017 des entités suivantes : la Compagnie du chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez SA (NStCM) ; les Transports publics yonnais (TPN) – la Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région yonnaise (SAPAN). Les rapports de ces différentes entités n'étant pas prêts, la COGES n'a pas pu en prendre connaissance avant de rendre son rapport. Toutefois, le rapport Usine à Gaz tel que demandé l'année dernière a été transmis à la COGES qui l'a revu avec attention.

La composition des huit sous-commissions est la suivante :

Urbanisme : Valérie Annen-Marti (présidente), Vadim Rochat, Olivier Tripet, Mark Weaver.

Enfance, logement et Cohésion Sociale (SELOC) : Aurélie Hegetschweiler (présidente), Eric Bieler, Yves Gauthier-Jaques, Danièle Schwerzmann.

Sports, manifestations et maintenance (SMM) : Aurélie Hegetschweiler (présidente), Eric Bieler, Yves Gauthier-Jaques, Danièle Schwerzmann.

Ressources et relations humaines (RRH) : Corinne Vioget Karadag (présidente), Stéphanie Sahli, Brian Jackson.

Services industriels (SIN) : Valérie Mausner Leger, Eric Bieler (président), Julien Urfer, David Weaver.

Culture : Valérie Annen-Marti, Vadim Rochat.

Délégués: Aurélie Hegetschweiler, Stéphanie Sahli, Danièle Schwerzmann.

Déchets : Yves Gauthier-Jaques, Olivier Tripet, Julien Urfer.

Les questions relatives aux services visités ainsi qu'aux thématiques supplémentaires ont été transmises à la Municipalité le 17 décembre 2018 et ont reçu réponse avant ou durant les visites voire après.

## **Préavis bouclés**

Le 11 mars 2019, la COGES a vérifié 16 préavis bouclés, pour un montant de dépenses nettes de CHF 30'644'400.00. Elle tient à remercier le Municipal en charge des Finances ainsi que son Service qui ont mis à sa disposition les documents nécessaires et qui se sont mobilisés toute une soirée afin d'apporter en séance les explications requises.

## **Rapport municipal de gestion 2018**

Le 25 avril 2019, la COGES a pris connaissance du rapport municipal de gestion 2018 et a transmis des questions complémentaires.

## **Vœux 2018**

La COGES prend acte que les vœux qu'elle a émis les années précédentes ne sont pas nécessairement suivis. Cependant elle maintient le procédé dans un esprit de collaboration. Pour l'exercice 2018, la COGES a formulé 13 vœux figurant en fin de document.

La COGES souhaite que les observations formulées dans le rapport ainsi que les vœux nouvellement rédigés soient considérés comme une contribution positive de la COGES.

# Urbanisme

## Préambule

Au vu des conclusions du rapport de la sous-commission consacrées au Service de l'urbanisme en 2018, celle-ci a décidé de lui rendre à nouveau visite.

La sous-commission a organisé une séance le 19 février 2019 avec M. Maurice Gay, municipal et M. Bernard Woeffray, chef de service.

La sous-commission était composée de Madame la conseillère Valérie Annen-Marti (présidente et rapportrice de la sous-commission) et de Messieurs les conseillers Vadim Rochat, Olivier Tripet, Mark Weaver.

La sous-commission remercie M. le municipal et M. le Chef de service pour leurs réponses et présentation.

La sous-commission a principalement traité les sujets suivants :

- A. Objectif logement
- B. Terrains de la ville
- C. Acquisition des terrains
- D. Conventions
- E. Compréhension des conventions
- F. Partage des documents
- G. Mobilier urbain

## A. Objectif logement

La sous-commission a pu consulter les différentes analyses et les résultats des études. Pour des questions de confidentialité, ceux-ci restent réservés à la sous-commission.

## B. Terrains de la ville

Un exemple de plan des parcelles a été présenté à la sous-commission. Il est tiré du géoportail de la Ville de Nyon. Certaines informations sont sécurisées par des identifiants et mots de passe et par conséquent, sont invisibles au public qui peut aussi utiliser cet outil.

Toutes les parcelles du territoire communal et au-delà sont indiquées sur le géoportail. Grâce à ce site, le Service peut rapidement obtenir les renseignements qu'il souhaite : si

la parcelle est constructible ou non, si elle est dans un plan de quartier et si celui-ci est soumis à des conventions. Il peut également connaître le nom du propriétaire de la parcelle, la surface, le nombre de bâtiments construits, le type de bâtiment, sa fiche technique, etc.

## **C. Acquisition des terrains**

L'achat de terrains est sous la responsabilité de deux services. Si un bâtiment y est déjà construit, c'est le Service architecture et bâtiments qui s'en occupe car il a la compétence de reconnaître si l'investissement est bon ou non, selon l'état du bâtiment.

Le Service de l'urbanisme se charge de l'achat d'une parcelle si celle-ci est non construite.

Il n'y a pas de stratégie d'achat de terrain. Le Service suit une logique de développement de parcelles conjointes ou toute autre forme d'agrandissement qui peut profiter à la Ville. Urbanisme opère lorsqu'une opportunité se présente, dans le cas où un propriétaire cherche à vendre ou lors d'une extension de zone à bâtir.

Pour chaque opportunité, le Service se base sur une étude économique afin de connaître la valeur réelle du terrain. Puis il définit avec la Municipalité un mandat de négociation basé sur un «cahier des charges» pour savoir jusqu'où les échanges peuvent aller. Ensuite, le négociateur discute du prix avec le propriétaire. S'il y a entente, le Service demande un accord par voie de préavis au Conseil communal.

## **D. Conventions**

Toutes les conventions sont enregistrées sur le géoportail de la Ville de Nyon. Tous les services ayant les autorisations nécessaires, peuvent les consulter. Il suffit de pointer la parcelle qui intéresse le service pour en connaître les détails. Apparaît alors la ou les convention(s) liée(s) à la parcelle, à la route, au bâtiment dont le texte peut être consulté.

Les conventions sont segmentées en alinéas qui peuvent parfois être sous la responsabilité de services différents. Un tableau récapitulatif a été ajouté récemment afin de s'y retrouver plus facilement.

Chaque service est responsable d'enregistrer les conventions dans le géoportail et sur le lien adéquat.

La sous-commission considère qu'une coordination étroite est nécessaire afin d'éviter les éventuels blocages de projets et dépenses inutiles qui seraient causés par un manque d'actualisation des données.

## **E. Compréhension des conventions**

Les conventions simples sont établies par la juriste de la Ville, les conventions plus compliquées sont écrites par un juriste ou un avocat externe, avant d'être envoyées devant notaire.

Suite à sa visite de l'année dernière, la sous-commission revient sur le cas de la convention des Tines qui est unique selon le Service de l'urbanisme.

Pour rappel, aux Tines, une convention établie par la Ville stipulait que la Municipalité pouvait construire « en utilité publique » un bâtiment petit et bas (genre UAPE ou maison de quartier).

Dans un premier temps, la Municipalité a proposé dans le préavis 121/2013 : « Octroi d'une partie de la parcelle N° 2448 en faveur de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) pour la construction d'un foyer d'hébergement » un droit de superficie (DDP) en faveur du canton, pour l'EVAM. Ce préavis municipal, non conforme à la convention, a été retiré par la Municipalité lors du débat devant le Conseil.

Puis, la même parcelle N°2448 a été proposée à la Fondation du Midi pour la construction d'un EMS selon le préavis 186/2014 « Octroi d'un droit de superficie (DDP) sur la parcelle N° 2448 en faveur de la Fondation du Midi pour la construction d'un EMS ». Après la mise à l'enquête publique des travaux d'architecture, les oppositions ont bloqué le projet. Le dossier est actuellement pendant devant le Tribunal fédéral.

La sous-commission regrette le temps et l'argent perdus.

## **F. Partage des documents**

Un répertoire (CIRINF1) a été créé fin 2017; il comprend tous les dossiers en cours pour chaque service. Tous les services peuvent consulter les dossiers des autres pour autant qu'ils en aient l'accès.

Ainsi, lorsqu'Urbanisme ouvre un nouveau projet, il prévient les services concernés et ceux-ci peuvent chercher les informations dont ils ont besoin, remplir les demandes les concernant, faire les remarques qu'ils jugent nécessaires. De cette façon, les dossiers des projets en cours sont suivis par tous les services concernés en même temps et contrôlés au plus près par tout le monde.

Pour l'instant, c'est surtout la police des constructions qui l'utilise le plus. Le Service de l'urbanisme fait le nécessaire pour que, dès 2019, tous leurs documents soient davantage accessibles aux autres services, notamment les plans.

Les citoyens ont également accès au géoportail et, par conséquent, à certains fichiers, comme les plans et les documents y relatifs. Ils n'ont toutefois pas accès aux documents confidentiels ni aux projets en cours dont les accords ne seraient pas finalisés.

## **G. Mobilier urbain**

Le document intitulé « Analyse urbaine et socio-économique du centre-ville de Nyon » est un projet de la SIC attribué à Usine 21 (association à but non lucratif), auquel la Municipalité a participé sur certains points et dont elle a pris acte lors de sa publication.

Si le Service consulte régulièrement ce rapport pour le concept des espaces publics, cette analyse urbaine n'a cependant pas été actualisée et le Service travaille donc davantage avec les études faites par la Ville.

Le concept des espaces publics a été validé par la Municipalité et est déjà utilisé par le Service de l'urbanisme. Le guide des espaces publics a été finalisé au printemps 2018, il est en voie d'achèvement dans les différents services et sera prochainement à l'ordre du jour pour sa validation par la Municipalité.

Les espaces publics sont gérés par les services en trois étapes :

1. Le concept des espaces publics présente la manière générale de voir l'environnement, l'atmosphère qu'on souhaite donner au lieu.
2. Le guide des espaces publics va plus dans les détails en définissant les règles à appliquer dans cet espace (les cheminements, les végétaux existants, les petites structures...).
3. Les catalogues de mobilier urbain sont alors proposés par les services métiers suite aux deux premières étapes (le genre de revêtement, les couleurs, le matériel).

Ce sont des documents de travail ; en aucun cas, ils ne remplacent une étude pour un nouvel espace public. Ils sont là pour mieux définir ce que les services peuvent faire sur les espaces publics et mobiliers existants.

La Municipalité ne souhaite pas une harmonisation de tous les mobiliers urbains de la Ville car elle juge plus pertinent de proposer des atmosphères différentes selon les quartiers.

En ce qui concerne plus particulièrement le mobilier urbain des abribus, un préavis d'étude incluant la consultation des usagers sera proposé en 2019 au Conseil communal. Cependant, ce préavis sera sous la responsabilité de l'Urbanisme, contrairement au préavis 72/2017 (Transports publics urbains – Arrêts de bus – Réalisation des abribus) qui avait été géré par Travaux, environnement et mobilité. Le transfert d'un service à un autre relève d'un changement stratégique d'orientation voulu par la Municipalité, « en raison de la dimension sociale de ces aménagements ».

Rien n'est prévu pour l'instant, même provisoirement, pour protéger les usagers. Ils devront attendre la fin de l'étude du préavis, et si celui-ci est approuvé par le Conseil communal, du crédit de réalisation et de la réalisation du projet retenu avant d'être au sec.

Les démarches participatives sont devenues récurrentes ces derniers temps. En effet, le Service de l'urbanisme trouve important de consulter en amont pour pouvoir améliorer certains projets. Cela évite, parfois, de se retrouver face à un refus de préavis ou à un référendum.

## **Conclusion**

La sous-commission salue les efforts investis dans l'optimisation du géoportail, notamment pour un meilleur partage des documents et une meilleure coordination entre les parties prenantes. Cependant, la coordination interservices nécessite encore une attention particulière pour l'intégration et le suivi des conventions pour éviter tout nouveau cas tel que celui des Tines

En ce qui concerne le renoncement de la Municipalité à harmoniser le mobilier urbain de la Ville, la sous-commission regrette ce choix. Cette décision semble en effet, s'éloigner des résolutions du préavis 127/2013 (Concept et principes d'aménagement d'espaces



publics). Celui-ci prévoyait un investissement de CHF 290'000.-, dont CHF 220'893 ont été déjà été dépensés pour financer les études et l'application d'aménagement d'espace public, visant à « standardiser les matériaux, mobiliers et types d'arborisation » afin de « permettre une économie d'échelle à la fois pour l'achat, mais aussi pour la maintenance ». Il apparaît à la sous-commission que la stratégie actuelle s'écarte de la ligne directrice acceptée par le Conseil communal.

La COGES avait émis le vœu (rapport gestion 2017) : « Que les Municipalités, actuelle et celles à venir prennent en compte les travaux précédemment réalisés, afin de permettre une continuité dans les projets initiés précédemment ceci avant d'imposer une nouvelle vision différente qui nécessite de redémarrer les études de zéro avec de nouvelles dépenses. » Or, concernant les abribus la sous-commission a été informée, à la dernière minute, « de la brève analyse menée par le SAG, en collaboration avec les services concernés, des études menées pour les abribus. Cette analyse reprend les raisons de l'échec, et particulièrement les reproches formulés par le CC (rapport + débat), et identifie différentes pistes pour la reprise du projet : élargissement du périmètre de réflexion – notamment avec Région de Nyon et TPN – précision des critères pour l'identification des lieux nécessitant la présence d'abribus vs. totems, des adaptations de l'objet en termes de confort et de sécurité, des réflexions à mener sur l'industrialisation du prototype pour en diminuer les coûts de production, etc.). » Ainsi, la Municipalité a pris acte de cette analyse et des propositions, puis transmis le dossier à Urbanisme pour mener les travaux. Selon le vœu formulé en 2017, la sous-commission suivra avec soin l'évolution de ce dossier.

# Enfance, logement et cohésion sociale

## **Préambule**

La sous-commission de la COGES en charge du SELOC a été reçue le 21 février 2019 par Mme Stéphanie Schmutz, municipale et M. Michel Piguet, chef de service. Ils ont répondu aux questions transmises par la COGES, qu'ils en soient remerciés.

La sous-commission est composée de Mme Aurélie Hegetschweiler, présidente et rapportrice de la sous-commission, Mme Danièle Schwerzmann, MM. Eric Bieler et Yves Gauthier-Jaques.

Les thématiques abordées ont été les suivantes :

- A. Associations et fondations
- B. Parascolaire et écoles
- C. Accueilantes en milieu familial
- D. Réponses aux questions sur le rapport municipal de gestion 2018

## **A. Associations et fondations**

La sous-commission a investigué sur les prestations, locaux et subventions attribués par le Service aux différentes associations bénéficiaires. Une liste exhaustive des subventions a été communiquée à la sous-commission. Afin de pouvoir en bénéficier, les associations et/ou fondations doivent être nyonnaises, ne pas rétribuer leur comité et être à but non lucratif, bénévole, médico-social ou socio-culturel. Une grande partie des subventions allouées par le Service vont aux structures d'accueil qui sont contrôlées régulièrement par le Canton (respect du cadre de référence). Concernant les prestations et/ou la mise à disposition de locaux, les critères d'attribution restent les mêmes. Les locaux proposés sont, par exemple : salles de classe (cours de langue, informatique, etc...), restaurants ou salles de musique. Concernant ces locaux, la Ville signe annuellement une convention avec les entités bénéficiaires. Un loyer forfaitaire entre cinq et vingt francs de l'heure est perçu en fonction de la taille et de l'affectation des locaux. La Commune met à disposition des utilisateurs le wifi et la photocopieuse.

## B. Parascolaire et écoles

Deux tableaux chiffrés permettant de prendre connaissance des normes appliquées dans les structures nyonnaises en ce qui concerne les crèches, les UAPE et les APEMS ont été présentés à la sous-commission.

Concernant cette thématique, la sous-commission a voulu en savoir davantage sur le taux d'occupation des crèches, APEMS et UAPE ainsi que s'assurer de la bonne utilisation des ressources humaines. En ce qui concerne la fréquentation, la quasi-totalité des structures approuvées par le Conseil sont en fonction et tournent à plein régime ! Les crèches du Stand et Petite Prairie sont en cours de construction.

Le Service a communiqué à la sous-commission qu'en date du 21 février 2019 : 244 enfants sont en liste d'attente pour l'obtention d'une place et que 1734 enfants de 0 à 12 ans sont inscrits dans le réseau nyonnais.

A propos du personnel, le chef de Service a notifié à la sous-commission qu'une partie du temps de travail est passée effectivement avec les enfants et qu'en fonction des responsabilités et des tâches de chacun, une autre partie du temps est dévolue aux colloques et au temps de préparation des projets éducatifs.

Il est à signaler qu'au minimum une fois tous les deux ans, l'ensemble des structures est contrôlé tant dans son organisation que dans ses finances par les organismes compétents du Canton.

La sous-commission a souhaité obtenir un tableau détaillé récapitulant la fréquentation et le personnel de chaque structure. La Municipalité n'a pas répondu favorablement à cette demande, argumentant que les normes de l'OAJE sont appliquées à l'ensemble des UAPE en collaboration avec le service RRH et contrôlées régulièrement par l'État de Vaud.

<b>Normes de l'OAJE, appliquées dans les structures</b>		
<b>Type de structure</b>	<b>Age enfants</b>	<b>Nombre enfants par encadrant</b>
<b>Crèches</b>	0-24 mois (ou 0-18 mois)	5
	24-36 mois (ou 18-30 mois)	7
	36 mois à 4 ans (ou 30 mois à 4 ans)	10
<b>UAPE</b>	4 à 10 ans	12
<b>APEMS</b>	10 à 12 ans	15

La sous-commission a souhaité obtenir les chiffres d'enclassement pour les écoles du Couchant et du Cossy afin d'en constituer l'historique d'une part et d'autre part, afin de pouvoir établir une corrélation entre les projections des années 2010 et la réalité de ce jour. L'école du Couchant compte 352 élèves tandis que l'école du Cossy en compte 385.

Selon le Service, l'occupation des locaux de ces deux écoles correspond aux projections faites lors des préavis et devrait rester valable jusqu'en 2030. Ainsi, au Couchant, 18 salles de classe sur 24 sont actuellement occupées et 21 sur 24 au Cossy.

### **C. Accueillantes en milieu familial (AMF)**

La sous-commission a voulu comprendre l'organisation de ce moyen d'accueil. Les AMF sont engagées après une enquête socio-éducative approfondie menée par deux coordinatrices. En plus de cette enquête, il leur est demandé pour vérification : un extrait de leur casier judiciaire ainsi que l'extrait spécial du casier judiciaire, celui des autres membres du ménage âgés de plus de 16 ans. Par ailleurs, l'obtention d'un certificat médical psychique et physique est aussi obligatoire. L'appartement doit aussi répondre à certains critères de surface, d'hygiène, et de sécurité. Une fois engagées, les AMF suivent une formation obligatoire organisée par le CIAFJ (Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour qui est un organe cantonal). Lorsque toutes les conditions sont remplies, l'autorisation d'exercer est délivrée pour une période de 18 mois qui sera par la suite confirmée pour 5 ans. Le contrat est renouvelable moyennant autorisation. Les AMF sont encadrées et contrôlées (minimum 1 fois l'an) par deux coordinatrices (1,5 EPT). Lors de plaintes ou de signalements, le SPJ (Service de la protection de la jeunesse) intervient auprès des AMF. A ce jour, il y a 70 AMF sous contrat de droit privé avec la Ville.

### **D. Réponses aux questions sur le rapport municipal de gestion 2018**

Aux questions posées par la sous-commission, les réponses ont été les suivantes :

- Concernant les deux restaurants scolaires : les subventions sont allouées aux enfants domiciliés à 2,5 km et plus de l'école; la subvention est de CHF 4.- par enfant, soit la moitié du prix total du repas. Si la pause de midi dépasse les 30 minutes sur place, la subvention n'est pas accordée.
- C'est l'entreprise ELDORA qui, après avoir remporté l'appel d'offre, s'occupe de la restauration dans la plupart des structures nyonnaises. ELDORA est au bénéfice du label « Fourchette verte ».

### **Conclusion**

La séance s'est déroulée dans une ambiance agréable et la sous-commission remercie Mme Stéphanie Schmutz et M. Michel Piguet pour leurs réponses documentées données avec une volonté de collaboration, hormis celles concernant les questions sur les ressources en personnel des structures d'accueil. Ces informations auraient permis à la sous-commission d'analyser plus finement les EPT en regard des personnes engagées.

A travers toutes les autres questions soulevées par la sous-commission, celle-ci a pu apprécier les connaissances du Chef de service, en tenant compte de la multitude des activités, des intervenants et des problématiques gérés.

Les subventions allouées par le Service concernent exclusivement des associations et fondations déployant des activités médico-sociales ou socio-culturelles. Elles sont

relativement modestes et bien contrôlées. Par contre en ce qui concerne les crèches, elles sont plus importantes.

Les prestations chapeautées par le Service dans le cadre de la garde des enfants sont encadrées par des bases légales. Bien que l'offre soit encore insuffisante, le Service l'optimise dans la limite des possibilités qui lui sont accordées par les Autorités.

## Sports, manifestations et maintenance

### Préambule

La sous-commission de la COGES en charge de SMM a été reçue le 21 février 2019 par Mme Stéphanie Schmutz, municipale, Mme Odile Rochat, cheffe de service et Mme Floriane Jeannin, chargée de projet. Elles ont répondu aux questions qui leur avaient été transmises et y ont ajouté les documents utiles à la séance. Elles ont été remerciées pour les explications apportées.

La sous-commission est composée de Mme Aurélie Hegetschweiler, présidente et rapportrice de la sous-commission, Mme Danièle Schwerzmann, MM. Eric Bieler et Yves Gauthier-Jaques.

Les thématiques abordées ont été les suivantes :

- A. Manifestations
- B. Organigrammes et cahiers des charges
- C. Entretien des bâtiments
- D. Incivilités en milieu scolaire et prévention
- E. Réponses aux questions sur le rapport municipal de gestion 2018

### A. Manifestations

La sous-commission a voulu connaître les modalités d'organisation des manifestations pour les sociétés locales. Ces sociétés complètent un formulaire adressé au Service (par le biais du site internet [nyon.ch](http://nyon.ch)), qui coordonne une séance avec les autres services concernés. Si la manifestation présente une ou des particularités, elle fait l'objet d'une note adressée à la Municipalité qui doit alors la valider. Généralement le délai minimum est d'un mois. Dans certains cas et pour des manifestations de plus grande importance, il y a lieu de suivre la procédure POCAMA (Portail cantonal des manifestations), le délai est alors sensiblement plus long.

## **B. Organigrammes et cahiers des charges**

La sous-commission a souhaité comprendre comment était organisé le Service et quelles étaient les différentes fonctions des collaborateurs. Les seize cahiers des charges transmis ont été lus et analysés, tout particulièrement les paragraphes « responsabilités principales ». Il apparaît que plusieurs tâches se recoupent sous des titres et fonctions différents. La sous-commission a été surprise par la prolifération de ces cahiers des charges.

Quatre fonctions ont fait l'objet d'un examen approfondi :

- agent d'entretien et maintenance
- agent d'exploitation
- concierge
- employé aux installations sportives

Un exemple d'interaction de ces quatre postes : les agents d'exploitation, dont la journée débute à 5h, procèdent aux nettoyages et à la maintenance lorsque les locaux sont vides. Les agents d'entretien peuvent leur prêter main-forte. Les employés aux installations sportives surveillent et nettoient la piscine ou les salles de sport. Ils sont en relation permanente avec les utilisateurs et sont un véritable soutien pour les clubs sportifs dont les horaires varient selon l'activité.

Les salles de sport sont ouvertes pendant les vacances : il faut donc une présence de concierge 7 jours sur 7.

Pour information, depuis l'ouverture du Cossy, le personnel de la piscine du Rocher a été déplacé.

La Municipalité a informé d'emblée la sous-commission qu'elle avait procédé à un audit complet du Service par un mandataire externe. Il en est ressorti qu'une simplification et des adaptations desdits cahiers des charges étaient nécessaires en vue de la réorganisation du Service. Ces changements seront co-rédigés avec les RRH.

La sous-commission s'est aussi interrogée sur les procédures d'engagement du personnel. Chaque poste vacant est mis au concours, sur la base d'un cahier des charges. Toutefois il se peut qu'un poste soit repourvu par promotion interne, sans mise au concours, mais cela reste exceptionnel. Cette tâche est dévolue aux RRH.

Quant au contrôle des heures des collaborateurs délocalisés, il est effectué par les RRH, actuellement sur des tableaux Excel supervisés par les responsables hiérarchiques. Cette procédure essentiellement basée sur la confiance perdurera jusqu'à la mise en place du nouvel outil de gestion du temps devant être mis en place par les Ressources et relations humaines (RRH).

## **C. Entretien des bâtiments**

La sous-commission s'est penchée sur les modes de fonctionnement et les interactions entre SMM et Architecture et Bâtiments, (ci-après AB) dans le domaine de l'entretien des

bâtiments. SMM s'occupe de manière autonome des petites réparations que ses ressources lui permettent d'assumer. Pour les réparations plus importantes, SMM avertit AB qui établit un bon de travail permettant à SMM de faire appel à une entreprise externe pour effectuer ladite réparation. En cas d'urgence, SMM prend les mesures nécessaires afin d'éviter les dégâts subséquents. Concernant les installations au bénéfice d'un contrat d'entretien géré par AB (422 contrats pour 80 bâtiments), les collaborateurs SMM suivent, comme pour toutes les installations techniques, des procédures établies en amont. SMM, n'ayant pas de relation avec lesdites entreprises, doit faire appel à AB.

## **D. Incivilités en milieu scolaire et prévention**

Pour les dégâts dus aux incivilités, il y a deux voies : lorsque l'auteur est connu, SMM procède aux réparations et/ou nettoyage, puis facture les coûts au(x) responsable(s). Dans l'hypothèse où les auteurs sont inconnus, c'est AB qui prend le cas en charge. Chaque incivilité est dénoncée à l'autorité compétente.

La prévention a porté ses fruits pendant plusieurs années. De 2012 à 2016, il y a eu une nette diminution des incivilités, puis une période de stabilité en 2017 et une recrudescence en 2018, vraisemblablement liée à l'ouverture des nouveaux bâtiments (Marens, Cossy). La prévention se fait dans le milieu scolaire via le corps enseignant et le personnel. Par ailleurs, des patrouilles de Securitas effectuent des rondes la nuit et assurent la sécurité des locaux. Lors de grandes manifestations, il est même demandé à la Police de procéder à des tournées.

## **E. Réponses aux questions sur le rapport municipal de gestion 2018**

Prix des locations des salles de sport :

Les tarifs des locations de salles sont les suivants : trois francs par heure si la société s'occupe de jeunes, cinq francs par heure pour les adultes, et quinze francs pour les sociétés/manifestations.

Les cinq salles du Gymnase peuvent aussi être louées. Toutefois au vu des horaires plus larges des étudiants, ces salles sont évidemment moins disponibles.

## **Conclusion**

La sous-commission remercie Mme Stéphanie Schmutz ainsi que Mmes Rochat (en fonction depuis 3 semaines) et Jeannin pour leurs réponses circonstanciées.

Au vu du nombre de cahiers des charges et du recoupement des fonctions, la sous-commission s'interroge sur la pertinence de cet état de fait. Un audit ayant été diligenté, la sous-commission se réjouit qu'une refonte organisationnelle soit prévue.

La répartition des différentes tâches et responsabilités entre SMM et AB est définie. Il apparaît que le processus mis en place pour gérer les « petites » interventions est maîtrisé par le Service de maintenance. En ce qui concerne les interventions qui font appel à des entreprises externes, elles doivent impérativement passer par AB.

Il y a divergence de points de vue au sein de la sous-commission : une partie de celle-ci considère que le processus d'interaction entre SMM et AB est efficace au vu du nombre d'interventions. Une autre partie s'interroge sur l'efficacité de ce mécanisme.

Concernant les manifestations, grâce notamment aux services en ligne, les démarches à entreprendre par les organisateurs sont facilement accessibles et les différents processus mis en place par le Service sont fluides.

Bien qu'il soit regrettable qu'elles aient encore lieu, les incivilités sont prises au sérieux tant du point de vue des réparations, nettoyages, dénonciations qu'en amont, avec des mesures de prévention. Globalement, la sous-commission a pu constater que la Municipalité est consciente des améliorations à apporter et assurera le suivi de ce travail de fond.

## Ressources et relations humaines

### Préambule

La sous-commission RRH de la COGES a organisé une première séance le 20 février 2019 avec Monsieur Vincent Hacker, municipal et Monsieur Francis Thode, chef de service. Une deuxième séance a eu lieu le 5 mars 2019.

La sous-commission était composée de Mesdames les conseillères Stéphanie Sahli et Corinne Vioget Karadag (présidente et rapportrice de la sous-commission), ainsi que de Monsieur Brian Jackson.

La sous-commission remercie Messieurs Hacker et Thode pour leurs réponses et celles transmises à la suite de ces séances.

Les thématiques que la sous-commission a souhaité aborder sont résumées ci-dessous. Elles font suite au rapport municipal de gestion 2018 et ont été considérées comme nécessitant un approfondissement au regard de l'année concernée.

Les sujets transmis à la Municipalité comprennent :

- A. L'engagement des collaborateurs
- B. Le climat social
- C. La formation
- D. Divers

### A. L'engagement des collaborateurs

La sous-commission a souhaité revoir la procédure de recrutement ainsi que la participation des RRH.



Les besoins de personnel sont en premier lieu exprimés par le service demandeur puis, ensuite, mis en consultation chez les RRH qui examinent, avec le chef de service, le bien-fondé de la demande. Une fois le cahier des charges avalisé et le profil du candidat défini, le recrutement en lui-même peut débuter. Une information au personnel concernant l'ouverture du poste précède de quelques jours la diffusion dans les médias ainsi que réglementé dans le statut du personnel. Il est à noter que certains postes ne sont pas ouverts au public ; il s'agit en fait, de promotion interne ou de pérennisation d'emploi temporaire pour des candidats déjà au service de la Ville.

Lors d'ouverture de postes, la Ville reçoit, en général, un grand nombre de candidatures. Seuls 3 à 6 dossiers seront retenus pour des entretiens. Une à 3 entrevues sont alors organisées avec les postulants, auxquelles assistent le supérieur hiérarchique et un collaborateur RRH. Pour les fonctions de cadres, le Municipal du dicastère est également présent.

Lors de refus de création de poste par le Conseil communal, comme pour le préavis 98/2018 – demande d'EPT supplémentaires, le service est contraint de redéfinir ses priorités ou d'abandonner certains projets.

## **B. Le climat social**

Dans le cadre du préavis 128/2018 - création de 4 postes supplémentaires aux SIN, la sous-commission a été interpellée par la commission ad hoc quant aux conditions de travail des collaborateurs des SIN. Au vu de cette demande, la sous-commission a décidé d'étendre son examen à l'ensemble des départements de la Ville. A cette fin, elle s'est penchée sur :

### **a) Le taux d'absentéisme**

En préambule, la sous-commission constate que l'actuel système de gestion du temps ne permet pas une vision exacte des absences. En effet, ces dernières ne sont pas enregistrées systématiquement pour tous les collaborateurs.

Dès lors et jusqu'à la mise en service du nouveau système de gestion du temps, il n'est pas possible pour les RRH de connaître les absences autrement que rétroactivement, ce qui empêche une réactivité dans ce domaine.

Par ailleurs, les statistiques annuelles fournies par la Ville dans le rapport municipal de gestion 2018 concernant le taux d'absentéisme sont très générales. En effet, elles ne permettent pas de voir si un service est plus touché qu'un autre ; les jugeant peu utiles pour son analyse, la sous-commission a souhaité avoir le détail des absences individuelles anonymisées par service. Après analyse de ces nouvelles données, il apparaît que les absences sont très nombreuses, et cela dans l'ensemble des services de la Ville.

Ci-après, un tableau indiquant la durée moyenne d'absence par visage ainsi que le taux d'absentéisme y subséquent.

<b>Services</b>	<b>Visages fixes</b>	<b>Visages auxiliaires</b>	<b>Visages total</b>	<b>Jours d'absence</b>	<b>Moyenne d'absence par visage</b>
Administration générale et relations extérieures	13.00	6.00	19.00	72.50	3.82
Architecture et bâtiments	13.00	1.00	14.00	168.00	12.00
Culture	32.00	23.00	55.00	394.00	7.16
Espaces Verts et Forêts	27.00	3.00	30.00	494.50	16.48
Finances	8.00	1.00	9.00	94.30	10.48
Informatique et population	15.00	3.00	18.00	127.20	7.07
Ressources et relations humaines	8.00	2.00	10.00	65.60	6.56
Enfance, logement et cohésion sociale	99.00	101.00	200.00	1'739.50	8.70
Services Industriels	52.00	5.00	57.00	538.18	9.44
Sports, manifestations et maintenance	63.00	23.00	86.00	754.00	8.77

Travaux, environnement et mobilité	53.00	6.00	59.00	1'052.10	17.83
Urbanisme	13.00	1.00	14.00	126.90	9.06
<b>Total</b>	396.00	175.00	571.00	5'626.78	9.85

(moyenne : total des jours d'absences divisé par le nombre de visages)

Pour information, Promotion Santé Suisse estime qu'avec le taux moyen de 3,8% le coût de l'absentéisme peut aller jusqu'à CHF 500'000.- par année pour une entreprise de 60 personnes. Ce problème n'est donc vraiment pas à négliger.

Tout en prenant en compte que le taux d'absentéisme (5.5 % en 2018 pour la Ville de Nyon) diminue depuis quelques années et qu'un taux incompressible de 2% existe en terme d'absentéisme (SUVA), la sous-commission s'interroge sur le fait que le nombre de collaborateurs atteints dans leur santé est toujours aussi important. Des mesures sont donc nécessaires car il est évident que même les courtes absences ont un impact sur les membres de l'équipe à qui incombe une charge de travail supplémentaire, déclenchant ainsi un cercle vicieux. Les effets collatéraux de ces situations ont d'ailleurs été confirmés dans le cadre du préavis 128/2018 - création de 4 postes supplémentaires - présentant une situation où les absences ont gravement préterité le bon fonctionnement et le travail général du service.

La Mobilière, nouvel assureur de la Ville, offre un système de « case management » (gestion des cas d'absence) permettant ainsi une intervention rapide lors d'absences prolongées. Un accompagnement durant la convalescence et une aide au retour à la place de travail sont également fournis par ce prestataire, sans oublier qu'il assume aussi un rôle de contrôle. La sous-commission ne peut que se réjouir de ce nouvel outil et espère qu'il portera rapidement ses fruits.

## **b) Movis**

En parallèle, une collaboration avec Movis a débuté en 2018. Des services professionnels d'accompagnement et de soutien psychologique sont ainsi disponibles pour les collaborateurs de la Ville. La demande peut être initiée par les RRH ayant pris connaissance d'un problème ou d'une souffrance dans un service ou directement par le collaborateur qui pourra partager, en toute confidentialité, ses difficultés professionnelles ou personnelles. Une information sera distribuée durant l'année 2019 à tous les collaborateurs pour permettre une plus large publicité de cette offre.

Le rapport annuel de Movis a été transmis à la sous-commission. Il reflète le nombre de cas traités, les motifs qui ont amené les collaborateurs à faire appel à leurs services ainsi que le nombre de cas résolus. Ce rapport est sans aucun doute une base de travail solide pour l'application des MSST (mesures de santé et sécurité au travail).

## **c) Audits effectués en 2018**

Différents audits ont été effectués au sein des services de la Ville en 2018. Les audits sont généralement réalisés quand une réorganisation du service est pressentie ou lors de dysfonctionnements internes. Il s'agit alors de recevoir des recommandations et des propositions d'amélioration neutres, objectives et pertinentes de la part de professionnels.

Au total, ce sont quatre audits qui ont été effectués, ce qui est conséquent puisque, statistiquement, un tiers des services a eu recours à cette prestation sur une seule année. Les coûts engendrés pour les audits se sont élevés à CHF 64'000.--.

Un des audits a été effectué en interne par les RRH et les trois autres ont été externalisés. Deux audits ont été demandés par la Direction du service et un audit par la Municipalité. Pour des raisons de confidentialité, les résultats des audits n'ont pas été transmis à la sous-commission mais elle a été informée que deux services y ont eu recours à des fins organisationnelles.

Les RRH sont impliquées dans tous ces processus et accompagnent les changements qui en découlent. Toutefois, lorsqu'il s'agit de réorganisations de services, la sous-commission s'interroge sur la pertinence d'externaliser un audit. En effet, il semblerait plus indiqué que ce dernier soit conduit par les RRH, partenaires principales des services, plus à même de suivre le développement des actions engagées. De plus, la sous-commission est d'avis que le rôle de RRH est également d'anticiper et de prévenir les situations problématiques, comme celle révélée dans le cadre d'un des audits.

#### **d) Divers**

La commission du personnel est un relais pour les RRH en permettant notamment de soulever d'éventuels problèmes dans les départements. Ce qui n'empêche pas les collaborateurs de s'adresser de plus en plus directement aux RRH démontrant ainsi un regain de confiance envers les collaborateurs du service.

### **C. Formation**

Les demandes de formations sont généralement exprimées par le supérieur qui a besoin de nouvelles compétences dans son service ou par l'employé lui-même qui aimerait voir les siennes renforcées. Toutes les demandes font l'objet d'une évaluation des besoins et sont soumises à convention.

Les formations sont ouvertes à tout le personnel. Si peu de formations sont dispensées au personnel non qualifié, c'est en raison du caractère peu évolutif de leurs activités.

#### **D. Divers**

##### **a) Assurances de personnes**

Comme mentionné précédemment, le contrat d'indemnités journalières maladie est passé en mains de la Mobilière. La commune est très satisfaite de ses services, tout particulièrement de la gestion des cas d'absences fourni et de l'accompagnement subséquent.

##### **b) Point de situation sur le projet de réactualisation du statut du personnel**

Cela fait 20 ans que ce sujet est « d'actualité ». Depuis l'arrivée du nouveau Chef de service, les discussions avec la commission du personnel ont tout de même abouti à une cinquantaine d'articles et 3 variantes. Ce travail devrait être présenté en juin 2019 à la Municipalité. Sera alors nommée une commission chargée de rapporter sur les

propositions; elle sera composée de 2 municipaux, 3 représentants de la commission du personnel, le chef du personnel et de la secrétaire syndicale.

### **c) Conventions de départ**

Le départ de plusieurs chefs de service et autres cadres dirigeants durant 2018 ont amené une discussion sur les conventions de départ dont la commune fait parfois usage. Il a été précisé à la sous-commission que si ces dernières peuvent être utilisées, elles ne sont pas règles. Cependant, la Commune avoue préférer ce moyen plutôt que voir sa réputation d'employeur ternie et traîner des années dans des procédures judiciaires dont l'issue est incertaine. Tout en prenant acte de cette explication, la sous-commission tient à rappeler que cette pratique ne doit en aucun cas devenir une solution de facilité.

## **Conclusion**

La sous-commission constate qu'un changement est en train de s'opérer au sein du service des RRH. En effet, cela est prouvé par les mises en place des contrats conclus avec Movis et La Mobilière, par exemple. Cependant la sous-commission regrette qu'un projet tel que la révision du statut du personnel n'aille pas plus vite. Par ailleurs, il lui apparaît que des projets de plus petite envergure tels que la journée d'introduction des nouveaux collaborateurs auraient pu voir le jour.

Pour la sous-commission, il apparaît essentiel qu'une enquête de satisfaction soit déployée à travers les services. Ceci permettra à la commune de mieux percevoir le climat de travail au sein de la ville pour ensuite pouvoir entreprendre les mesures adéquates. Enfin, malgré un taux d'absentéisme en baisse, il n'en demeure pas moins que des efforts doivent encore être entrepris.

La sous-commission qui suit le service depuis 3 ans, estime que la valeur ajoutée du service RRH doit être montrée plus clairement dans la pratique afin de gagner et garder la confiance auprès de tous les acteurs communaux. Ainsi, elle aimerait voir accomplies les « perspectives » ambitieuses annoncées chaque année et dont la réalisation est reportée à l'année suivante.

## Services industriels (SIN)

### **Préambule**

La sous-commission de la COGES en charge des SIN a été reçue le 21 février 2019 par M. Vincent Hacker, municipal et M. Thierry Magnenat, chef de service. La sous-commission est composée de Mme Valérie Mausner Leger, MM. Eric Bieler président et rapporteur, Julien Urfer et David Weaver. A cette occasion, des réponses orales aux questions posées préalablement par la COGES ont été données aux commissaires.

D'autres réponses écrites à des questions posées en séance ont été transmises ultérieurement aux commissaires.

Les membres de la sous-commission remercient MM. Hacker et Magnenat pour leur disponibilité et les explications fournies.

Les thématiques abordées ont été les suivantes :

- A. Production thermique renouvelable
- B. Eau
- C. Electricité
- D. Gaz
- E. Rapport municipal de gestion 2018

### **A. Production thermique renouvelable**

#### **Géothermie**

Les SIN sont actionnaires à 25% du projet de géothermie. Celui-ci a reçu, non seulement un accueil favorable de la part du canton mais aussi en fin d'année 2018, un

subventionnement à hauteur de 60% de la part de la Confédération (maximum possible). Le projet avance selon le planning.

### **Thermoréseau (nouvelle dénomination du chauffage à distance CAD)**

Le résultat de l'étude de faisabilité livrée en 2017, selon le préavis 21/2016 « Projet de chauffage à distance » a démontré le haut potentiel de développement d'un projet de thermoréseau à Nyon. En avril 2018, des compléments ont été demandés. Le projet a été mis en attente, notamment pour des raisons budgétaires et la Municipalité a choisi de privilégier, dans un premier temps, le développement des thermoréseaux de quartier avec la possibilité d'interconnexion entre eux à terme. Actuellement, le projet d'un partenariat public-privé est en cours d'évaluation mais il ne peut pas être dévoilé pour des raisons de confidentialité extrêmement restrictives incluses dans la convention signée avec le partenaire.

La Planification Énergétique Territoriale (PET, RM 109/2018, Programme Nyon-Energie) a souligné que la maîtrise énergétique sur le territoire devait passer par la réalisation d'un ou plusieurs thermoréseaux, seul réel outil à disposition de la Municipalité.

D'ici 2030, 40% du bâti nyonnais devra être rénové du point de vue énergétique. L'étude a analysé le potentiel de la filière bois. La capacité régionale de cette filière est suffisante et le transport du bois dans le canton est considéré comme neutre en terme de CO<sub>2</sub>. Concernant les particules fines émises par les chauffages à bois, celles-ci peuvent être beaucoup mieux éliminées pour des installations plus grandes car les filtres utilisés sont plus efficaces.

## **B. Eau**

La source d'Arpey qui avait été fermée pour les travaux d'isolation de l'ancienne décharge Molard-Pareillet a été remise en service en avril 2018. La qualité de l'eau du réseau est contrôlée chaque semaine.

La sécheresse qui affecte la région depuis 2016 est préoccupante mais actuellement sans conséquences visibles pour les citoyens de la commune, grâce notamment au potentiel de la SAPAN.

Pour la première fois, à fin novembre 2018, on ne pouvait plus tirer dans la nappe phréatique mais la SAPAN a pu subvenir à tous les besoins. Un plan de crise pourrait être mis en place si nécessaire (restrictions d'arrosage, fermeture des fontaines) mais n'a encore pas été appliqué en Ville de Nyon.

S'agissant des volumes consommés, la moyenne est de 2,367 millions de m<sup>3</sup> par an ou 332 l/jour par habitant (variable selon les jours entre 120 l et 634 l). Ces volumes se répartissent de la façon suivante : 77,5% pour les ménages, 7% pour l'industrie, 2,7% pour l'agriculture, 3,1% pour les chantiers de construction, 1,1% pour l'hôpital, 0,3% pour les manifestations temporaires et 8,3% pour les autres communes.

La seule qualité d'eau délivrée par les SIN à Nyon est l'eau potable alors que la SAPAN distribue de l'eau potable et de l'eau brute pour le syndicat d'arrosage.

Le volume dans les réservoirs représente 3 jours de consommation, afin d'éviter des développements de bactéries. La réserve « naturelle » est le lac; c'est le canton qui octroie des concessions de pompage et définit les quotas.

Les fuites éventuelles sont identifiées sur tout le réseau, une fois par année d'une manière acoustique par une entreprise mandatée.

## C. Electricité

En 2018, le nombre de Communautés d'Autoconsommation a augmenté de 49 installations et s'élève maintenant à 126. Une augmentation est aussi constatée pour les RCP (Regroupement dans le Cadre de la consommation Propre) dans les copropriétés notamment. Pour les SIN, l'augmentation de RCP a pour conséquence la diminution du nombre de clients, avec une influence directe sur les recettes liées aux taxes de raccordement aux locations de compteurs notamment, les SIN ne fournissant plus que le courant. Actuellement la facture des SIN est composée schématiquement de : 1/3 taxes, 1/3 transport, 1/3 prix de l'énergie.

La sous-commission se demande (cf. PM 109/2018, Programme Nyon-Energie), comment l'objectif de 7% pour 2021 de production locale de l'énergie consommée a été fixé. Cet objectif, fait conjointement avec le développement durable, a été défini de manière linéaire jusqu'en 2021 basé sur les chiffres 2013-2017. Actuellement il manque un MW crête par an pour atteindre l'objectif fixé en 2021 pour autant que la croissance de 600 MW crête par an se réalise d'ici à 2021.

La sous-commission regrette que l'objectif de croissance de la production photovoltaïque locale soit simplement linéaire, et pas exponentielle alors que les progrès des technologies photovoltaïques se poursuivent.

Les clients « ménages » qui souscrivent volontairement des abonnements avec des options en électricité renouvelable (suisse et locale) ont diminué en 2018 et a passé sous la barre des 5% en termes d'énergie.

Par contre, les ménages qui demandent expressément à avoir une énergie dite « grise » ou basique sont en diminution. La sous-commission constate avec satisfaction qu'ils ne sont plus que 5 utilisateurs alors qu'ils étaient encore 183 un an plus tôt, et cela suite à une démarche incitative des SIN auprès des utilisateurs.

Le choix du fournisseur ne s'applique qu'aux entreprises consommant plus de 100'000 kWh par an. Pour ces dernières c'est le prix qui est souvent déterminant et non pas la provenance ou le type de production (hydraulique, nucléaire, charbon, etc.).

La sous-commission se réjouit de savoir que les SIN ne proposent que de l'énergie renouvelable dans leur offre, essentiellement de l'hydraulique européenne.

La stratégie énergétique 2050 définit les objectifs suivants :

	2020	2035	2050
Evolution de l'énergie globale consommée	-16%	-43%	-54%



par habitant			
Evolution de l'énergie électrique consommée par habitant	-3%	-13%	-18%

(Source : objectifs fixés par la stratégie énergétique fédérale 2050, en référence à l'année 2000 (DIREN)).

### **Eclairage public**

Un audit photométrique de 2017 a abouti sur une cartographie de la ville au niveau de l'éclairage, point par point, luminaire par luminaire. Les premières mesures faites en 2012 ont servi de base pour une étude plus précise, luminaire par luminaire afin d'adapter les sur- et les sous-éclairages à la norme fédérale. Le plan lumière tant attendu, prendra également en compte les éclairages privés, tels que les enseignes lumineuses.

L'utilisation progressive du LED pour l'éclairage public a permis de passer progressivement d'une puissance de 307 kW en 2007 à 197 kW actuellement.

### **D. Gaz**

Par rapport au mazout, le gaz naturel présente l'avantage de ne pas produire de particules fines, ni d'oxydes d'azote, ni d'oxydes de soufre. En revanche, la combustion du gaz naturel génère du CO<sub>2</sub> responsable du réchauffement climatique.

La sous-commission s'étonne que 64% des installations ne soient pas conformes lors de la première visite. Il lui a été répondu qu'il s'agit de petits problèmes dans les nouvelles installations qui doivent être réglés et mis en conformité avant la mise en service. Vu le danger potentiel de ces installations, le niveau d'exigences réglementaires est élevé. Par la suite, des contrôles sont faits régulièrement lors de la relève des compteurs.

Le marché du gaz n'est pas encore libéralisé mais une démarche volontaire de la branche a défini des seuils d'éligibilité (volume minimum) pour que les gros clients (2 à Nyon actuellement) puissent choisir leur fournisseur.

Le marché du gaz est en croissance et alimente le chiffre d'affaires et la marge des SIN. Cette situation pourrait ne pas durer car l'office fédéral de l'énergie prépare la libéralisation complète du marché du gaz.

### **F. Rapport de gestion 2018**

Il nous est rappelé que la SE 2050 (Stratégie Energétique), qui va fortement impacter les activités des SIN, est à l'origine de toute la révolution du domaine de l'énergie. Depuis 2017, 11 lois majeures fédérales et cantonales encadrent notablement le domaine d'activité des SIN.

La plupart des dépenses d'investissement des SIN sont effectuées par le biais du budget via les crédits d'extension. Les dépenses qui viennent plus tard dans l'année passent par des préavis. Les SIN interviennent parfois sur d'autres communes notamment parce que les projets ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget.

#### **a) Bornes de recharge**

Les deux bornes de recharge à scooters ne sont que très peu utilisées (une à Rive et une derrière la gare). Elles avaient été installées par le service mobilité. Par contre l'utilisation de celles que les SIN exploitent pour les voitures est en augmentation mais encore peu rentable. Il n'y a que très peu de voitures de passage, ce sont en général des Nyonnais qui les utilisent.

#### **b) Chiffres-clés et statistiques**

Le terme de « soutirage » correspond au type d'utilisateur se déclinant en quatre catégories de tarifs : utilisation modérée (<40A), modérée interruptible (par exemple avec des appareils qui peuvent être interrompus), utilisation élevée (>40A), le dernier profil de soutirage est l'utilisation provisoire (chantiers ou manifestations).

Le nombre de clients consommateurs d'énergie soit électricité ou gaz dépend du développement de la Ville. Ce nombre est encore en croissance (plus 4,5%), bien que freiné par : les clients qui achètent l'électricité ailleurs, les auto-consommateurs et les RCP par exemple. Par contre la quantité d'énergie vendue a diminué très légèrement (moins de 1 pour mille) vu les meilleures performances des appareils ménagers et l'augmentation de la production photovoltaïque locale.

Selon les SIN, les pertes de parts de marché, respectivement de chiffre d'affaires, sont totalement liées aux phases d'ouverture de marché, 2009 pour l'électricité et 2014 pour le gaz.

## **Conclusion**

D'une manière générale, la sous-commission constate que les SIN remplissent leur mission de fournisseur d'énergie. La fiabilité des différents réseaux d'approvisionnement et de distribution est tout à fait satisfaisante. De plus, la proximité des SIN avec leurs clients ainsi que la qualité de l'accueil sont deux éléments qui semblent répondre aux besoins et aux attentes d'un service public moderne et performant.

Pour autant qu'elle ait pu être évaluée par la sous-commission, la gestion de l'eau semble être sous contrôle. L'anticipation des effets du changement climatique est prise en compte et la préparation d'un plan de crise signifie que les enjeux sont saisis.

La part de l'eau du lac par rapport aux sources et aux nappes phréatiques est en augmentation. En effet, même si le volume d'eau du lac paraît suffisant, les débits de

prétraitement – dégrillage, dessablage, dégraissage et tamisage - de l'eau du lac ne sont pas illimités et présentent des contraintes techniques.

La sous-commission estime que les SIN, même dans leur statut actuel ne sont pas assez proactifs dans les propositions d'offres innovantes aux consommateurs comme le font certains autres fournisseurs d'énergie électrique.

La sous-commission s'interroge sur le bien-fondé de présenter le gaz comme énergie à promouvoir alors qu'il est responsable du réchauffement climatique.

## Thématiques

### Culture

#### Préambule

La sous-commission a posé des questions sur la vie d'une œuvre d'art, sur l'affichage des expositions et sur les subventions accordées par la Municipalité. Elle a adressé une liste de questions au Service de la culture qui a répondu par écrit.

La sous-commission a principalement traité des sujets suivants :

- A. Processus d'achat
- B. Temps d'exposition
- C. Rénovation
- D. Attribution des places d'affichage
- E. Subventions

#### A. Processus d'achat

Comme indiqué dans le Préavis 219/2015 - Développement des arts plastiques en ville de Nyon - , l'acquisition d'œuvres d'art par la Ville doit poursuivre trois objectifs :

- soutenir la création artistique et les artistes de Nyon et de la région ;
- documenter (posséder une œuvre primée pour garder une trace visuelle du prix reçu par l'artiste) la création artistique locale, notamment les différents prix (Prix Focale – Ville de Nyon, Prix artistique, Prix d'art intégré, Prix Abraham Hermanjat) et gérer les résidences octroyées par la Ville de Nyon ;

- compléter la collection d'œuvres de la Ville.

Les œuvres sont acquises dans le but d'être exposées dans les bâtiments communaux ou les locaux d'administration. Les œuvres acquises au cours des dix dernières années doivent être prioritairement choisies. Une acquisition peut intervenir à la suite de deux processus distincts :

1. Le Service de la culture acquiert une œuvre en ayant déjà un emplacement en vue.
2. Des Municipaux, services ou collaborateurs s'adressent au Service de la culture pour choisir une œuvre destinée à des espaces collectifs ou des bureaux.

Les expositions organisées depuis 2014 ainsi que l'inventaire informatisé de la collection contribuent certainement à valoriser la collection et à augmenter le nombre de prêts aux services.

Les propositions d'achat sont faites par le Service de la culture à la Commission des affaires culturelles. Celle-ci donne son préavis à la Municipalité qui valide ou non ces propositions. Les membres de la Commission sont également invités à faire des propositions d'achat d'œuvres d'art.

En 2018 plusieurs œuvres ont été achetées :

- un travail photographique d'Andrea Mantovani, qui documente le Prix Focale – Ville de Nyon ;
- une huile d'Emilie Ding, qui documente le vélum réalisé au parc de la Morâche ;
- une série de six peintures de Pierre Schwerzmann ;
- deux sculptures de Nikola Zaric en exposition temporaire à la place du Château durant l'été 2018, que la Municipalité a décidé d'acquérir afin de les exposer de manière pérenne.

## B. Temps d'exposition

La durée d'exposition est indéterminée. Les œuvres sont exposées en fonction des demandes. Il n'existe pas de données chiffrées permettant de déterminer la durée moyenne d'accrochage.

Il n'existe pas de gestion planifiée des œuvres de la Ville de Nyon (tournus, prêt ou location). Selon le Service, bien que les compétences existent, le temps nécessaire fait défaut. Le tableau suivant permet de constater comment et à qui sont réparties les tâches :

Tâche	Effectuée	Département concerné	Raison
Prospection	Oui	ADM/Affaire culturelle	
Achats	Oui	ADM/Affaire culturelle	
Inventaire	Oui	Dépôt-BC/Resp. Inventaire	

Stockage	Oui	Dépôt-BC/Resp. Inventaire	
Accrochage	Oui	Atelier musées/Décorateur	
Tournus	Non	/	Absence de ressource
Constat d'état	Non	/	Absence de ressource
Restauration	Non	/	Collection récente ne nécessitant pas un important suivi de restauration

## C. Restauration

La collection de la Ville étant relativement récente, il y a peu de restaurations nécessaires, en particulier pour les œuvres acquises ces dix dernières années; celles-ci étant prioritairement demandées pour les expositions dans les locaux communaux.

Selon le Service, une vérification de l'état de conservation de la partie la plus ancienne de la collection devrait être entreprise. Il évoque un manque de moyens pour réaliser des constats systématiques et les restaurations appropriées. La ligne « restauration » au budget du service (compte no 153.3154.00), dotée de CHF 2'000.-, permet de réaliser l'encadrement d'œuvres de petit format, de dessins ou de photographies.

Ce montant ne permettant pas de restauration complexe, le Service demande par voie de préavis la somme nécessaire afin de la rendre possible. Par exemple : intégrée dans le préavis 179/2014 pour la construction du nouveau bâtiment et la rénovation partielle du Théâtre du Collège de Nyon-Marens, une restauration d'importance a pu être réalisée. Le vitrail de Bodjol, visible dans le foyer du théâtre au 1er étage, a été entièrement restauré et la mosaïque de porcelaine de Chapallaz décorant la façade au rez-de-chaussée a pu être nettoyée.

## D. Attribution des espaces d'affichages

L'affichage culturel bénéficie de 68 emplacements répartis dans la majorité des quartiers de la ville. Il s'agit de panneaux de format F4, recto ou recto-verso, selon leur implantation.

L'attribution de ces espaces se fait par lots de 8 ou 12 emplacements, exceptionnellement 16, et pour une durée de 14 jours qui débute toujours en semaine paire.

Afin de bénéficier des emplacements, il y a plusieurs critères de sélection :

- les événements annoncés doivent avoir lieu à Nyon ou être portés par des associations culturelles qui ont un lien étroit avec Nyon ;
- les demandes doivent être formulées 6 à 8 mois à l'avance.

## **E. Subventions**

Suite au rapport de la Commission des affaires culturelles 2017, la sous-commission a voulu connaître la raison des subventions données à des spectacles n'ayant pas lieu en Ville de Nyon.

Des subventions ponctuelles peuvent être allouées à des spectacles ou des manifestations qui se déroulent sur le territoire d'autres communes dans les cas suivants :

- des artistes d'origine nyonnaise qui créent leurs spectacles ou donnent leurs concerts dans d'autres villes parce qu'ils y résident, y ont leurs attaches artistiques et leurs autres sources de financement. De cette façon, le Service s'applique à ce que des liens subsistent entre ces artistes et leur terre d'origine. Dans cette même volonté, la Ville soutient des lieux qui font office de points d'ancrage dans le tissu local, comme Eeeeh ! La Grenette.
- des subventions ponctuelles sont accordées à des manifestations de la région lorsqu'il est attesté que de nombreux Nyonnais bénéficient pleinement de l'offre culturelle en question. Il s'agit par exemple de festivals de musique de taille modeste organisés dans des villages du district de Nyon.

## **Conclusion**

La sous-commission constate avec plaisir que les critères choisis pour l'achat des œuvres pour la Ville de Nyon suit le processus adopté par le Conseil en 2015.

La sous-commission trouve regrettable qu'il n'y ait pas une planification plus active de la gestion des œuvres d'art. En effet, le temps d'exposition n'étant pas défini et étant fixé selon les demandes, certaines œuvres peuvent rester dans le dépôt pour ne, peut-être plus jamais en sortir.

Le budget de restauration n'étant pas très élevé le Service demande par voie de préavis les crédits nécessaires pour les restaurations des œuvres exposées.

L'affichage culturel semble bien réparti et utilisé pour des événements ayant un rapport avec Nyon.

Si la sous-commission est consciente que les subventions ponctuelles sont nécessaires à la mise en place de certains événements, elle n'est en revanche pas convaincue par les critères de sélection pour leur obtention.

La sous-commission remercie le Service pour ses réponses. Certaines ayant soulevé des points demandant à être approfondis, ceci sera réalisé ultérieurement.

## **Déchets**

En raison des nombreuses modifications dans les offres de collecte et des possibilités de tri en ville ou à la déchetterie, la sous-commission a souhaité poser une série de questions au service TEM.

## Filières de recyclage

La première demande consistait à obtenir un tableau détaillé des différentes matières recyclées avec des informations sur les coûts/revenus ainsi que sur la filière utilisée. Dans le tableau présenté ci-dessous, on peut constater que si le recyclage ne peut pas être rentable financièrement, les gains de revente peuvent représenter jusqu'à 2/3 des coûts de collecte pour certaines filières (papier, PET, déchets organiques) pour autant que la qualité du tri soit bonne.

Matière	Quantité (tonnes)	Coûts de collecte	Filière de retraitement	Prix de revente(+)/ reprise (-) par tonne	Qualité et autres infos
Papier	1243.20	88'000.-	Retripa Vernier	+ 45.-	bonne
Carton	117.60	56'000.-	Retripa Vernier	+ 30.-	bonne
PET	80	31'000.-	Petrecycling/ Papirec Carouge	+ 250.-	Moyenne litigieuse
Verre	839	22'000.-	Wetrorecycling St-Prex	+ 100.-	bonne
Flacons plastiques	2.35	Compris dans le prix de reprise	Henny Rolle	- 270.-	moyenne
Alu/Fer blanc	48	10'300.-	Thévenaz-Leduc Crissier	+ 100.-	bonne
Déchets organiques (jardin et cuisine)	773	130'000.-	Ecorecyclage s Lavigny et compostière de Givrins	-100.-	Bonne à moyenne dans les éco-points
Capsules	Pas de	Pas de frais	Birchler/	0.-	bonne

café	données	pour VdN	Nespresso		
Piles	Pas de données	Compris dans le prix de revente	Cridec Eclépens	+ 290.-	bonne
Ampoules	Pas de données	-	Cridec Eclépens	0.-	bonne
Huiles	4	Compris dans le prix de reprise	Cridec Eclépens	- 70.-	bonne

La gestion des déchets est conforme au plan cantonal et il est également réjouissant de constater que les filières utilisées sont relativement locales, ce qui permet de garder un sens écologique au tri et au recyclage.

## Encombrants

La sous-commission a été informée que la suppression de la collecte des encombrants n'a pas eu d'effet mesurable sur les déchets sauvages (poubelles de ville et littering) mais qu'une hausse de 20 % de la collecte du bois à la déchetterie démontrerait que les gens trient davantage ce matériau.

Par ailleurs, la Ville s'est débarrassée des amas de déchets de toutes sortes et ne correspondant pas à la définition d'un déchet encombrant (objet non recyclable d'une dimension supérieure à 60 cm) déposés sur le domaine public. Reste néanmoins la problématique des déchets sauvages qui doit encore être gérée sur le domaine privé, les régies mettant parfois du temps à faire enlever des amas sur leurs parcelles.

## Flaconnages

En raison de la faible qualité du recyclage du PET en ville de Nyon, PETrecycling avait arrêté de payer la rétrocession de CHF 250.- par tonne. La mise en place de la collecte des flaconnages en plastique à la déchetterie couplée à la surveillance confiée à une société privée ainsi qu'à une action de sensibilisation sur les éco-points, a permis d'améliorer la qualité du recyclage du PET. La rétrocession a déjà pu être versée par PETrecycling dès le mois d'octobre 2018.

## Ordures ménagères

Suite au passage à une collecte hebdomadaire des ordures ménagères et la mise en place de 3 conteneurs de 800 litres destinés aux sacs-poubelles en centre-ville, la Ville a constaté que ceux-ci ne sont pas utilisés de manière significative. Ceci tend à montrer que



la collecte hebdomadaire d'ordures est suffisante et que les sacs déposés dans la rue en dehors des jours de collecte sont des faits rares, après le temps d'adaptation.

## **Carton et déchets organiques**

En ce qui concerne la collecte du carton, les régies et les propriétaires des grands complexes immobiliers ont été informés par courrier et les habitants avisés via le guide des déchets envoyé en tous-ménages du passage à une collecte bimensuelle.

Pour les déchets organiques, le Service a envoyé à l'ensemble des propriétaires de la commune un courrier explicatif accompagné d'un bulletin de commande pour conteneur spécifique. A ce jour, environ 200 de ces conteneurs permettent à près de 1400 ménages, répartis sur l'ensemble du territoire, de procéder au tri de ce type de déchets sans avoir à se déplacer à un éco-point. Le tonnage des déchets organiques (sans les déchets de jardins) a augmenté d'environ 20%.

## **Littering**

La sous-commission a été informée que le coût du littering est difficile à chiffrer car il est intégré dans le travail des employés 365j/365, particulièrement par l'équipe en charge du nettoyage, mais aussi par les 2 collaborateurs qui entretiennent les éco-points.

Concernant la répression du littering, le service TEM procède aux dénonciations et Police Nyon Région (PNR) envoie l'ordonnance pénale. Ci-dessous les précisions de PNR : « 166 ordonnances pénales ont été prononcées en 2018 pour violation du Règlement sur la gestion des déchets en Ville de Nyon. Le montant de chaque ordonnance pénale varie selon les faits reprochés et/ou la situation personnelle de la personne prévenue. Au demeurant, les 166 ordonnances susmentionnées représentent CHF 30'635.- »

## **Collecte des grandes enseignes**

La sous-commission souhaitait également savoir si la Ville était impliquée dans les collectes de déchets qui sont effectuées par les grandes enseignes. Elle a été informée que les entreprises privées n'ont pas l'obligation de fournir une filière à la commune mais que le Service avait rencontré des représentants de Migros pour discuter notamment d'une logistique commune pour le flaconnage, malheureusement sans suite concrète.

## **OLED**

Avec l'entrée en vigueur de l'OLED (Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets), certaines entreprises ne sont plus obligées de passer par les services de la commune pour la gestion de leurs déchets. A Nyon, environ 120 entreprises sont

concernées par cette disposition. Si elles renoncent aux prestations communales, la perte de la taxe forfaitaire est estimée pour 2020 à environ CHF 200'000.- par année, mais il n'est pas sûr qu'elles fassent toutes le pas. La facture sera envoyée fin octobre 2019, des chiffres plus précis seront disponibles à ce moment-là.

## **Camions poubelle**

La sous-commission a été informée que, pour la collecte des déchets ménagers, deux camions de marque Scania ont été achetés fin 2007 (préavis 21/2007 : Remplacement de deux camions de collecte des déchets pour le secteur Routes et Voirie) pour un montant d'environ CHF 600'000.- (CHF 300'000.- chacun), et la Ville dispose d'un véhicule de réserve, de marque Volvo, acquis en 1995 pour un montant de CHF 324'000.-.

## **Conclusion**

Les modifications apportées ces dernières années au système de collecte et de tri semblent porter leurs fruits malgré des temps d'adaptation qui peuvent donner une impression contraire à court terme.

De manière générale, la sous-commission salue ce travail d'amélioration par petites étapes, essentiellement fait sur le budget de fonctionnement et permettant une certaine souplesse dans leur mise en place. Elle préconise de poursuivre à la fois le travail de sensibilisation de la population mais aussi de répression des incivilités afin de garantir au mieux la propreté de la Ville.

# **Délégués au sein de la Ville de Nyon**

## **Préambule**

Cette année la COGES a souhaité disposer de plus d'informations et approfondir l'analyse du rôle et des missions des différents postes de délégués au sein de l'administration communale.

La COGES tient à rappeler que l'analyse à laquelle elle a voulu procéder ne tendait pas à distinguer un employé plus qu'un autre mais à approfondir cette fonction particulière de la Ville.

Sur la base des organigrammes de la Ville, la COGES a répertorié 6 postes de délégués ou du moins postes répondant à cette appellation. Comme base de travail la COGES a demandé de manière générale :

- La définition du terme « délégué »
- Le mode d'application des barèmes salariaux à ces postes

Les réponses obtenues pour les questions générales sont:

Définition du terme délégué : « *le titre de délégué représente avant tout un positionnement et une légitimation de la personne concernée, dans le cadre des relations qu'elle est amenée à avoir à l'extérieur des Services de la Ville* » et « *de ce fait ils sont systématiquement sollicités par eux lors de la consultation interservice sur les sujets de leur champ de compétences.* »

Concernant le mode d'application des barèmes salariaux, la COGES n'a pas obtenu une réponse très claire.

Ensuite pour chaque délégué, la COGES a demandé :

- Les cahiers des charges
- Un compte rendu des actions menées en 2018
- La manière dont ils ont été impliqués dans les projets de la Ville.

La COGES a pris connaissance de l'ensemble des cahiers des charges fourni par la Municipalité.

La COGES a reçu une réponse exhaustive quant au compte rendu et à l'implication des délégués seulement pour deux postes ; pour les quatre autres la COGES a été renvoyée au rapport municipal de gestion. Ceci a rendu l'analyse de leur fonction par rapport à leur cahier des charges difficile.

Sur la base de ces éléments, le rapport de la COGES ne pourra être que succinct.

## **Présentation des différents délégués**

### **A. Déléguée à l'intégration**

#### *Préambule*

Cette fonction a vu le jour à Nyon en 2014 dans le cadre de la mise en place du programme d'intégration communale (Minipic). En effet, l'une des principales exigences du canton pour subventionner ce type de programme était que la Commune crée un poste de « délégué(e) à l'intégration ».

#### *Sollicitations lors de projets de la Ville*

Dans le cadre du SAG (Service de l'Administration Générale et des relations extérieures), la déléguée a collaboré aux auditions des candidats à la naturalisation ; ceux-ci ont pu bénéficier d'un accompagnement individuel afin de combler d'éventuelles lacunes. Par ailleurs, elle est compétente en matière de demandes d'asile en Suisse.

Dans le cadre du projet « Grande Jetée », elle a organisé deux journées, celle des enfants et la journée multiculturelle.

Dans le cadre du SELOC, elle a collaboré à la mise en place de la politique des aînés.

#### *Actions et réalisations concrètes en 2018*

En collaboration avec le Canton, elle a participé à la conception et à la gestion du programme d'intégration communal.

En mars, elle a organisé la 7<sup>ème</sup> édition de la semaine contre le racisme et en octobre, les 10 ans de la CISEN (Commission d'intégration Suisses-étrangers de Nyon). Elle assure également l'organisation et le suivi des activités de cette commission.

Elle organise les cours de français pour primo-arrivants durant l'été. Ces cours comportent des informations sur la scolarité, les assurances, les transports publics, le tri des déchets.

Elle a mis sur pied un projet de primo-information intitulé « Femmes Tische ». Il s'agit de tables rondes permettant aux femmes en contexte migratoire -hommes bienvenus- d'échanger sur des thématiques telles que l'éducation, la santé ou l'intégration. Ces rencontres peuvent avoir lieu dans un cadre privé, dans une maison de quartier, à la bibliothèque ou lors de manifestations. Elles se déroulent dans la langue maternelle des participantes, parfois en français, allemand ou anglais.

En 2018, 7 animatrices culturelles ont été engagées ; leur mandat démarre en 2019.

Elle participe à « La compagnie des quartiers » en lien avec les travailleurs sociaux (couture, cuisine, contes) et à « Lire et grandir » destiné aux parents ayant des enfants en âge préscolaire.

La collaboration de la déléguée avec l'association « Le lieu-dit » offre la possibilité aux femmes ayant des enfants en bas âge une solution de garderie durant le cours de français qu'elles suivent sur place.

Enfin, dans le cadre du projet « Employabilité », elle accompagne les personnes au bénéfice d'un permis B dans leur recherche d'un emploi ou d'une formation.

Ce projet a nécessité l'engagement d'un psychologue conseiller en orientation rétribué par le BCI (Bureau Cantonal d'Intégration).

La COGES remercie pour les informations qu'elle a reçues et a pu se rendre compte de la diversité du poste et des différentes tâches qu'elle a accomplies.

## **B. Déléguée commerciale auprès des Services industriels**

Concernant ce poste de délégué, il a été indiqué à la COGES qu'il s'agit davantage d'un poste de commercial, dont la mission principale est la prospection de la clientèle et la commercialisation des produits/ services pour les différents fluides.

A la lecture du chapitre du rapport municipal de gestion relatif aux Services industriels, il ressort que la partie commerciale joue un rôle non négligeable pour le développement des SIN et que de nombreuses initiatives ont été entreprises à ce titre en 2018.

Pour faire cette analyse, la COGES n'a eu que le rapport de gestion de la Municipalité dans lequel il n'est pas fait mention spécifiquement de la déléguée. Dès lors il n'a pas été possible de déterminer quel rôle la déléguée commerciale a exercé dans les activités décrites.

## **C. Déléguée à la communication**

Concernant ce poste, il a été indiqué que cette dénomination était plus « historique », et que cette fonction permet aux autorités de présenter leurs projets, de défendre leurs idées, de transmettre des informations aux habitants, de répondre aux urgences et ce à travers les différents canaux de communication dont dispose la Ville.

Pour faire cette analyse, la COGES n'a eu que le rapport municipal de gestion dans lequel il n'est pas fait mention de son rôle en particulier. Dès lors il n'a pas été possible de déterminer quel rôle spécifique la déléguée à la communication a exercé dans ces activités.

#### **D. Déléguée à la mobilité**

En 2018, les principales actions de la déléguée à la mobilité se composent de deux axes : la gestion et les études.

Gestion : le parc de véhicules a fait l'objet d'un état des lieux et d'une proposition de nouvelle gestion. L'octroi et la gestion des subventions mobilité destinées aux habitants et entreprises ainsi que l'octroi et la facturation du stationnement privilégié font partie de cet axe.

Études : l'optimisation des transports publics urbains, le développement du réseau vélo en libre-service (VLS) au niveau régional et communal, la stratégie sur l'électromobilité, le plan piétons, la réorganisation et l'optimisation du stationnement à Colovray, le paiement dématérialisé en terme de stationnement, la participation à trois études au niveau national sur les « déplacements urbains » ainsi que la participation au développement du réseau cyclable régional font l'objet de ce deuxième axe.

La COGES remercie pour les informations reçues. Ces éléments reflètent un poste varié en lien direct avec le cahier des charges.

#### **E. Déléguée à l'énergie et au développement durable**

La déléguée à l'énergie et au développement durable réalise des projets et actions concrètes, accompagne les différents Services dans leurs propres projets pour y intégrer les notions de durabilité ; elle soutient également les acteurs locaux dans leur prise en compte de la durabilité. La COGES tient à souligner que ce poste fait preuve de transversalité et que la déléguée est consultée sur les préavis soumis au Conseil communal ainsi que sur les dossiers soumis à la Municipalité. Dès lors il a un rôle clé dans le label « Nyon Cité de l'énergie ». Des nombreuses actions menées par la déléguée, la COGES peut en citer quelques unes : dans le cadre du mandat d'étude parallèle des passerelles Bois-Bougy ou Nyon- Prangins elle a rédigé un processus d'élaboration de la durabilité des avant-projets, elle a reconduit avec succès le label « Vivre, s'ouvrir, s'investir » qui a fait profiter 22 événements soutenus par les Services de la Ville ou encore lors de l'accompagnement des appels d'offre dans le cadre des achats responsables et elle apporte son soutien aux services.

La COGES n'a eu que le rapport municipal de gestion pour faire cette analyse. Cependant le rôle propre de la déléguée y était clairement indiqué. Dès lors la COGES a pu avoir une vue du travail effectué.

#### **F. Délégué à l'économie et au commerce**

Il s'agit d'un nouveau poste pour lequel le titulaire est entré en fonction en février 2018 faisant suite au préavis 41/2017 (octroi d'un crédit de fonctionnement annuel de

CHF 164'000 pour la mise en œuvre de mesures ciblées en faveur du commerce local et la création d'un poste de délégué économique à 80%).

Le cahier des charges montre un poste riche avec une grande diversité de la fonction ainsi que des implications importantes pour la Ville. Ce que le préavis municipal y afférent soutient également.

Le délégué à l'économie et au commerce a été associé à différents projets parmi lesquels on trouve: le remplacement de l'éclairage de fête, le projet de la place du château, la zone 30 et les zones de rencontre. Par ailleurs, le rapport municipal de gestion fait ressortir sa participation à des dossiers en cours, de la représentation auprès des entreprises et le soutien au marché de Noël.

La COGES n'a eu dans un premier temps que le rapport municipal de gestion pour faire cette analyse puis dans un deuxième temps des informations succinctes complémentaires. Il s'agit d'un engagement datant de février certes, mais la COGES espérait recevoir plus que ce qui lui a été fourni.

## **Conclusion**

La COGES a souhaité approfondir le sujet des délégués de la Ville car ils sont des relais dans des domaines spécifiques et jouent un rôle transversal au sein de l'administration pour certains d'entre eux.

Cependant la COGES ne s'est pas sentie prise au sérieux dans sa démarche. Il s'agissait pour elle d'analyser ces fonctions et de formuler des remarques constructives dans un souci de collaboration transparente avec la Municipalité.

Malgré ce manque de considération la COGES a toutefois décidé de maintenir son rapport avec les données reçues.

## **Achats**

La COGES a posé un certain nombre de questions par écrit relatives à la politique des achats au sein de la Ville.

### **1. De manière générale, à travers l'administration, quel est le parcours d'un achat, de la demande jusqu'à la livraison et au paiement.**

L'administration communale de la Ville de Nyon est composée de douze services. Afin de garantir la cohérence et l'efficacité dans l'achat du matériel nécessaire à son fonctionnement, des services ont été désignés responsables dans l'achat de différentes catégories de matériel. Ainsi, par exemple, le Service architecture et bâtiments est exclusivement responsable du budget et de l'achat de mobilier d'intérieur ou encore, le Service informatique et population pour les besoins en matériel informatique et logiciel. Cela signifie que lorsqu'un service a besoin de mobilier de bureau, une commande (annuelle) est passée auprès du service architecture et bâtiments par le biais d'un répondant. À ce même titre, le SAG est responsable des achats de matériel de bureau, gérés par son économat.

De manière générale, une budgétisation est effectuée en amont en fonction des besoins des années précédentes et des dépenses spéciales attendues ou non pour l'année à venir. Les achats sont ensuite effectués dans le cadre du budget alloué. Dans le cadre de l'économat, le processus est centralisé au SAG, ce qui signifie qu'il n'y a qu'un seul, en l'occurrence une seule, référente pour l'achat.

Les commandes sont passées par le service demandeur via la page du fournisseur et le SAG a un droit de regard sur toutes les commandes. Les commandes sont validées le mercredi à midi, livrées le jeudi matin et réceptionnées directement par le service qui a passé la commande.

## **2. Comment sont prises les décisions d'achat et par qui, à travers l'administration de la Commune ?**

La commande est passée par le service mais la décision finale sur le choix du produit revient à la responsable de l'économat sur la base du catalogue prédéfini pour les achats de la ville qui doit remplir un certain nombre de critères, dont des critères environnementaux.

## **3. Comment est assurée l'absence de doublons entre les services ?**

L'absence de doublons est réglée par la centralisation et la validation des commandes par une seule personne (qui possède des suppléants en cas d'absence) au sein du SAG. Ceci permet d'éviter des commandes superflues.

## **4. Comment est évalué le meilleur rapport qualité/prix choisi ?**

Pour du matériel à qualité égale, un équilibre est recherché entre le prix et le bilan écologique dudit matériel. À l'interne, en collaboration avec la déléguée énergie et développement durable, l'économat a établi une liste de matériel remplissant des critères environnementaux. Le rôle de la personne responsable de l'économat est de vérifier que la commande passée s'inscrit dans ce catalogue.

En cas de commande hors catalogue, le SAG évalue article par article la pertinence de la commande (besoin de matériel spécifique pour des questions impératives de cohérence ou de fonctionnement avec le matériel existant, article indisponible au sein du catalogue mais indispensable au fonctionnement du service). Le SAG est donc responsable de substituer un produit A par un produit B équivalent mais moins cher et/ou plus durable et de poursuivre à la fois une politique d'économies et de gestion durable du matériel.

Finalement, afin de s'assurer des meilleures prestations possibles, le SAG lance un appel d'offres sur invitation tous les quatre ans. Le dernier appel d'offre a été lancé en janvier 2019. La qualité économique globale de l'offre représentait 50% des critères de notation, la qualité technique de l'offre (incluant la disponibilité de produits FSC ou écologiques) 25%, et l'organisation (dont l'impact kilométrique et les engagements sociaux et environnementaux) 25%.

## **5. Sapins de Noël en paracord**

La COGES a posé une série de questions concernant l'acquisition des sapins de Noël en paracord :

1. Comment les sapins ont été acquis ?
2. Quel service a été chargé de leur achat et sur la base de quel cahier des charges ?
3. Qui s'occupe du montage et démontage des sapins ?
4. Où sont stockés les sapins une fois la saison des fêtes terminées ?

Ci-après les réponses apportées à la COGES.

Le remplacement de l'éclairage de fêtes a été analysé par un groupe de travail en 2016. Base de réflexion : motifs vieillissants (10 ans + coûts d'entretien / réparation à la hausse). Le projet a été reporté en 2017 selon le périmètre suivant :

- Éclairage des rues : renouveler les motifs lumineux de la zone A (centre-ville) et extension à la zone B (centre-ville étendu).
- Mise en valeur des bâtiments emblématiques
- Concept de décorations paysagères temporaires.

Un Comité de pilotage (COPIL) a été désigné par la Municipalité. Décision a été prise de faire appel à un bureau de paysagisme afin de l'assister dans la définition du concept, ainsi que dans sa future mise en œuvre. Les missions de ce mandataire sont à la fois de proposer des aménagements temporaires dans certains lieux pendant les fêtes, afin d'animer les espaces publics (axe 3), et d'assister le COPIL dans le choix du matériel d'illumination pérenne des rues et des places de la ville (axe 1), dans une démarche de cohérence esthétique. Le bureau BeLandscape a été sélectionné.

En novembre 2017, la Municipalité a donné son feu vert pour la réalisation d'un projet pilote avec le concept des « arbres célestes », lequel devait préfigurer la solution finale. Les SIN ont été chargés de l'acquisition (dans le cadre des éclairages de Fêtes).

Les arbres célestes ont été acquis en 2017 pour un montant de CHF 74'335.00 HT. Ce montant comprend : les cordages, les honoraires de création, le montage, le démontage, le matériel, la location de la nacelle et d'éclairage festifs. Le montage et le démontage ont été réalisés par des sous-traitants qui ont coordonné les travaux. TEM s'est chargé de la livraison et les SIN de l'alimentation électrique.

Le stockage de ce matériel pour la saison 2018 a été distribué de la façon suivante : le petit matériel à la Voirie de Nyon et pour le matériel plus encombrant (mâts) chez un sous-traitant pour la somme de CHF 1875.00 HT.

Le coût du montage/démontage pour l'année 2018-2019 s'est élevé à CHF 39'867.00. Le stockage chez le sous-traitant a pu être ramené à CHF 1'500.00 HT.



## **Interpellation**

La COGES étant une utilisatrice fréquente des salles de réunion, a déposé une interpellation lors du conseil communal du 12 novembre 2018 afin de demander une mise à disposition facilitée des salles de réunion pour l'ensemble des conseillers communaux.

### « Pour une mise à disposition facilitée des salles de réunion »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le rôle des conseillers communaux ne se limite pas à siéger une fois par mois dans la salle du conseil communal. En effet, nul besoin de rappeler le travail parallèle qui est effectué par chacun de nous, soit dans des commissions ad hoc, soit dans des commissions permanentes. Cependant, si l'idée nous prend de vouloir nous réunir hors des séances de préavis municipaux, la spontanéité ne peut être de mise ni même une planification à court terme. Car survient la tâche de réserver une salle de réunion.

Tout d'abord, il s'agit d'envoyer un mail au service des locations de salles : indiquant le jour, l'heure et la salle souhaitée ( en effet, au préalable, vous aurez consulté le planning

en ligne pour connaître les disponibilités existantes). Ledit service vous répondra avec grande politesse vous enjoignant de remplir une fiche de réservation et de la retourner afin que la demande puisse être prise en compte. Il vous faudra imprimer la fiche, la compléter, la signer, la scanner et la retourner. Un mail dudit service confirmera enfin votre réservation. Alors seulement, il sera possible d'informer vos collègues du lieu de réunion.

Il semble toutefois que cette procédure ne s'applique pas à tous les conseillers, puisque certains ne reçoivent pas le dit formulaire au moment de leur demande ou que d'autres plus téméraires brûlent des étapes déclarant que cela fonctionne tout de même. Il n'en demeure pas moins que dans l'ensemble il ne s'agit pas d'une situation à la hauteur de la technologie actuelle.

La COGES reconnaissant que le service exécute très bien son travail selon des directives établies s'appliquant à tous les utilisateurs des salles, s'interroge si en termes d'efficacité il n'y aurait pas quelques améliorations possibles. A l'heure où en quelques clics on réserve une place dans un avion, un hôtel à l'autre bout du monde ... N'y a-t-il pas un moyen pour qu'en Ville de Nyon, les conseillers puissent bénéficier d'un service si ce n'est similaire à tout le moins allégé pour se réunir ?

Au vu de cet état de faits, la Commission de Gestion unanime demande à la Municipalité la possibilité d'étudier une façon de réserver les salles plus rapide et moins contraignante pour les membres du délibérant devant se réunir dans le cadre de leur mandat et ce sans attendre une éventuelle refonte du site Nyon.ch. ou un retour du PM 235/2015. »

Il a été répondu à la COGES qu'en l'état il n'était pas possible d'accéder à une telle demande. Dès lors c'est Mme Vuille qui se charge de réserver directement les salles de réunion pour la COGES. Ceci ne rejoint pas exactement la demande émise par la commission, cependant elle remercie pour cet accès privilégié qui lui a été fourni durant toute l'année et remercie particulièrement Mme Vuille pour sa disponibilité et sa réactivité lors des demandes.

## Analyse des préavis bouclés

La COGES a vérifié 16 préavis bouclés, pour un montant de dépenses nettes de CHF 30'644'400.00 qui ont suscité quelques questions au moment de la consultation, auxquelles il a été répondu de façon satisfaisante. La COGES remercie M. Claude Uldry, municipal, ainsi que M. Alexandre Beseme, collaborateur du service des finances, pour leur disponibilité. Parmi les préavis examinés figurait celui relatif au Complexe scolaire de Nyon Marens relativement conséquent.

Les préavis étaient complets et les pièces fournies permettaient une bonne traçabilité et une lecture aisée par les commissaires lors de la séance de travail.

Les préavis sont bouclés à satisfaction.

## Conclusion

La COGES salue de manière générale le travail effectué par la Municipalité et les chefs de service. Elle remercie l'ensemble des employés communaux pour leur engagement qui se reflète dans le rapport de gestion 2018 de la Municipalité.

S'agissant des travaux entrepris, la COGES remercie la Municipalité pour sa disponibilité lors des différentes rencontres qui ont eu lieu. Cependant, la transmission de la documentation fut laborieuse et non-fluide cette année, ce que la COGES regrette.

Les observations de la COGES dans les cinq services visités et au sujet de trois thématiques abordées sont résumées ci-dessous.

### **Urbanisme**

La COGES salue les efforts investis dans l'optimisation du géoportail, notamment pour l'amélioration du partage des documents et une meilleure coordination entre les parties prenantes. Cependant, la coordination interservices nécessite encore une attention supplémentaire pour l'intégration et le suivi des conventions.

La COGES regrette la décision de la Municipalité d'abandonner l'harmonisation du mobilier urbain à travers toute la Ville. Ceci apparaît en contradiction avec le préavis 127/2013 (Concept et principes d'aménagement d'espaces publics), accepté par le Conseil. Celui-ci prévoyait un investissement de CHF 290'000.- pour financer les études et l'application d'aménagement de l'espace public, de « standardiser les matériaux, mobiliers et types d'arborisation » afin de « permettre une économie d'échelle à la fois pour l'achat, mais aussi pour la maintenance ». Le décalage existant entre les objectifs annoncés et la gestion actuelle pose question.

En dépit de cela, la COGES constate que le Service fait preuve d'une certaine maîtrise dans la gestion des diverses tâches qui lui incombent.

### **Enfance, logement et cohésion sociale**

Les réponses documentées données par le Service ont été appréciées par la COGES ; toutefois les questions sur les ressources en personnel des structures d'accueil restent sans réponse. Or ces informations auraient permis d'analyser plus finement les EPT en regard des personnes engagées.

La COGES a pu apprécier les connaissances du Chef de service, prenant en compte la multitude des activités, des intervenants et des problématiques gérés.

Les subventions allouées par le Service concernent exclusivement les associations et fondations déployant des activités médico-sociales ou socio-culturelles. Elles sont relativement modestes et bien contrôlées.

Les prestations chapeautées par le Service dans le cadre de la garde des enfants sont encadrées par des bases légales. Bien que l'offre soit encore insuffisante, le Service l'optimise dans la limite des possibilités qui lui sont accordées par les autorités.

## **Sport, Manifestations et Maintenance**

Au vu du nombre de cahiers des charges et du recoupement des fonctions, la COGES s'interroge sur la pertinence de cet état de fait. Un audit ayant été diligenté, la COGES se réjouit qu'une refonte organisationnelle soit prévue.

La répartition des différentes tâches et responsabilités entre SMM et AB est définie. Il apparaît que le processus mis en place pour gérer les « petites » interventions est maîtrisé par le Service de maintenance. En ce qui concerne les interventions qui font appel à des entreprises externes, elles doivent impérativement passer par AB. Il y a divergence de points de vue au sein de la COGES : une partie de celle-ci considère que le processus d'interaction entre SMM et AB est efficace au vu du nombre d'interventions. Une autre partie est dubitative concernant l'efficacité de ce mécanisme.

Concernant les manifestations, grâce notamment aux services en ligne, les démarches à entreprendre par les organisateurs sont accessibles et les différents processus mis en place par le Service sont fluides.

La COGES salue le fait que la Municipalité soit consciente des améliorations organisationnelles à apporter et assurera le suivi de ce travail de fond.

## **RRH**

La COGES constate qu'un changement est en train de s'opérer au sein du service des RRH. Toutefois des projets importants tels que la révision du statut du personnel tardent à voir le jour. Par ailleurs, malgré un taux d'absentéisme en baisse, il n'en demeure pas moins que des efforts doivent encore être entrepris pour le faire diminuer.

La COGES qui suit le service depuis 3 ans, estime que la valeur ajoutée du service RRH doit être montrée plus clairement dans la pratique afin de gagner et garder la confiance auprès de tous les acteurs communaux. Ainsi, elle aimerait voir accomplies les « perspectives » ambitieuses annoncées chaque année et dont la réalisation est reportée à l'année suivante.

## **Services Industriels**

D'une manière générale, la sous-commission constate que les SIN remplissent leur mission de fournisseurs d'énergie de manière fiable. La COGES s'interroge toutefois sur le bien-fondé de présenter le gaz comme énergie à promouvoir alors qu'il est responsable du réchauffement climatique.

La gestion de l'eau semble être sous contrôle. L'anticipation des effets du changement climatique est prise en compte et la préparation d'un plan de crise signifie que les enjeux sont saisis.

La COGES estime que les SIN même dans leur statut actuel ne sont pas assez proactifs dans les propositions d'offres innovantes aux consommateurs comme le font certains autres fournisseurs d'énergie électrique.

## **Culture**

La COGES constate que les critères choisis pour l'achat des œuvres par la Ville de Nyon suivent le processus adopté par le Conseil en 2015.

Elle regrette toutefois qu'il n'y ait pas de gestion planifiée du tournus des œuvres d'art. En effet, le temps d'exposition n'est pas défini et dépend des demandes émises. Ainsi, certaines œuvres restent au dépôt pour une durée indéterminée.

L'affichage culturel semble bien réparti et utilisé pour des événements ayant un rapport avec Nyon.

Si la COGES est consciente que les subventions ponctuelles sont nécessaires à la mise en place de certains événements, elle n'est en revanche pas convaincue par les critères de sélection pour leur obtention.

## **Délégués de la Ville**

La COGES a souhaité approfondir le sujet des délégués de la Ville car ils sont des relais dans des domaines spécifiques et jouent un rôle transversal au sein de l'administration pour certains d'entre eux.

Il s'agissait pour la Commission d'analyser ces fonctions et de formuler des remarques constructives dans un souci de collaboration transparente avec la Municipalité. Cependant la COGES ne s'est pas sentie prise au sérieux dans sa démarche.

## **Déchets**

Les modifications apportées ces dernières années au système de collecte et de tri semblent porter leurs fruits malgré des temps d'adaptation qui peuvent donner une impression contraire à court terme.

De manière générale, la COGES salue ce travail d'amélioration par petites étapes, essentiellement fait sur le budget de fonctionnement. Il permet une certaine souplesse dans sa mise en place.

La COGES recommande de poursuivre à la fois le travail de sensibilisation de la population mais aussi de répression des incivilités afin de garantir au mieux la propreté de la Ville.

## **Réponse aux vœux 2018**

Les réponses aux 13 vœux émis n'ont pas été reçues au moment du dépôt du présent rapport.

La Commission de gestion n'est pas une autorité judiciaire chargée de sanctionner la Municipalité pour d'éventuels actes de mauvaise gestion. Le but de son action est d'aider la Municipalité à prendre conscience des améliorations qui pourraient être apportées à sa gestion et à cette fin la COGES souhaite qu'une telle collaboration se poursuive dans les meilleures conditions possibles.

En plénum, 11 conseillers ont voté la décharge et 4 contre la décharge à la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon,**

**vu** le Rapport de gestion 2018,

**ouï** le Rapport de la Commission de gestion,

**attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

d'approuver la gestion de l'exercice 2018 et d'en donner décharge à la Municipalité.

### La Commission de gestion :

Mesdames : Valérie Annen-Marti, Aurélie Hegetschweiler (vice-présidente), Valérie Mausner Leger, Stéphanie Sahli (présidente et rapportrice), Danièle Schwerzmann (secrétaire), Corinne Vioget Karadag.

Messieurs : Victor Allamand, Eric Bieler, Yves Gauthier-Jaques, Brian Jackson, Vadim Rochat, Olivier Tripet, Julien Urfer, David Weaver, Mark Weaver.

## Vœux 2018

### SELOC

40. Que la Municipalité transmette à la COGES une répartition chiffrée des ressources en personnel des structures d'accueil (soit le nombre de collaborateurs par rapport à leur taux d'activité)

### SMM

41. Au vu du nombre de cahiers des charges redondants voire obsolètes au sein du service, et pour faire suite à la communication de la Municipalité à ce sujet, la COGES souhaite recevoir les dits cahiers des charges une fois remis à jour.

## TEM : Déchets

42. Que la Municipalité mette davantage de poubelles temporaires à disposition dans les lieux de fêtes informelles, notamment les week-end en période estivale.

43. Que la Municipalité mette en place des poubelles pour le tri (au moins PET et l'alu) dans les espaces de jeux qui, à défaut d'obtenir une bonne qualité de tri, permettraient aux enfants de mettre en pratique les cours sur le recyclage dispensés à l'école.

## Culture

44. Que la Municipalité mette en place une gestion active de la planification des tournus des œuvres d'art dans les bâtiments communaux.

## SIN

45. Que la Municipalité organise une séance d'information et de vulgarisation sur la stratégie 2050 et les enjeux pour les SIN, avant une séance de Conseil communal par exemple.

46. Que la Municipalité invite les SIN à communiquer aux abonnés la répartition de l'eau facturée entre les différentes sources - sources naturelles, nappe et lac - ainsi que l'évolution de leur équilibre (cf. site [sinyon.ch/eau/présentation](http://sinyon.ch/eau/présentation)) afin de rendre attentifs les consommateurs à la vulnérabilité résultant des périodes de sécheresses à venir.

47. Que la Municipalité encourage les SIN à développer des offres de prestations afin d'être concurrentiels et acteurs dans le domaine des RCP.

48. Que la Municipalité demande aux SIN de mettre à disposition de chaque abonné un historique de toutes leurs consommations afin qu'ils voient l'évolution de leurs dépenses énergétiques, et que les abonnés soient informés des tarifs selon les tranches horaires et des pointes de consommation.

## RRH

49. Que des actions concrètes et mesurables, tant pour améliorer le climat social que diminuer l'absentéisme, sujets étroitement liés, soient mises en place.

50. Que les projets du statut de personnel et de l'introduction de gestion du temps soient terminés en 2019.

51. Que la Municipalité fournisse à la COGES les statistiques d'absences complètes par Service incluant : EPT et visage, et en fonction du type d'engagement (fixe et auxiliaire).

## Délégués

52. Que la Municipalité revoie les titres de certains délégués pour qu'ils soient en adéquation avec leur fonction.